



Projet éolien de Méry-la-Bataille

Compte-rendu de la randonnée pédagogique

Balade itinérante sur la commune de Méry-la-Bataille – Mercredi 15 juin 2022

Table des matières

1. Préambule	3
2. Les participants	4
3. Les thématiques abordées	5
3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille	5
3.2 Les différentes études	6
L'étude écologique	6
L'étude paysagère	6
L'étude acoustique	6
L'étude des vents	7
4. La synthèse des échanges	8
4.1 Sur le projet éolien de Méry-la-Bataille.....	8
4.2 Sur les études	9
5. Les prochaines étapes	11

1. Préambule

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'études a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées. Différentes études seront lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées. Leur réalisation sera confiée à des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

Convaincu aujourd'hui qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, Enertrag souhaite que les phases de développement de son projet soient accompagnées d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à l'ensemble des forces vives de Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer à ce projet.

Pour mettre en place cette démarche de concertation, Enertrag a fait appel à l'équipe concertation de Mazars pour l'épauler dans la mise en œuvre.

Après avoir échangé avec le Conseil Municipal de Méry-la-Bataille et rencontré des propriétaires et exploitants ayant des parcelles dans la zone d'étude, Enertrag dispose de suffisamment de retours positifs (même si le Conseil Municipal n'a pas délibéré sur le projet) et a souhaité ouvrir les discussions et rendre son projet public auprès de l'ensemble des habitants de Méry-la-Bataille.

Le mercredi 4 mai 2022, un premier rendez-vous de concertation a été proposé. Ce rendez-vous a pris la forme d'un forum d'information et a permis de largement faire découvrir le projet à l'étude.

Dans le prolongement de ce premier temps d'échange, une randonnée pédagogique a été proposée le mercredi 15 juin 2022, de 18h30 à 20h30. Ouverte à l'ensemble des riverains de la commune, elle avait pour objectif de :

- Faire découvrir la zone d'étude Sud ;
- Présenter les différentes études qui seront réalisées ;
- Expliquer le rôle du mât de mesure et localiser son emplacement.

Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges de cette randonnée pédagogique, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques, questions et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par Enertrag. Ce compte-rendu est disponible sur la plateforme participative du projet : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr

2. Les participants

La randonnée pédagogique du mercredi 15 juin 2022 a rassemblé 10 personnes, des élus du Conseil Municipal ainsi que des riverains de Méry-la-Bataille.

Les équipes d'Enertrag et Mazars étaient présentes afin de répondre au mieux aux questions des riverains. Voici la liste des personnes présentes pour encadrer cette randonnée pédagogique :

Enertrag :

- Lise GOSSARD, stagiaire en concertation
- Paul PELLET, Chef de projet éolien
- Paul RICOSSE, Chargé de concertation

Equipe Concertation Mazars :

- Marion LE FLOCH, Chef de projet

3. Les thématiques abordées

Les participants étaient invités à retrouver les équipes Enertrag et Mazars à 18h30 dans la cour de l'école de Méry-la-Bataille avant de prendre le départ de cette randonnée pédagogique autour de la zone d'étude du projet. Après un accueil des participants réalisé par l'équipe Concertation de Mazars afin d'expliquer les objectifs de la randonnée ainsi que son tracé, les participants se sont vu remettre un livret du participant. Ce document de 12 pages permettait d'obtenir de l'information sur différents sujets et offrait un espace de prise de notes.

Le livret du participant est disponible sur la plateforme participative du projet dans la rubrique « les documents de la concertation » : www.projeteolien-mery-la-bataille.fr/liste-documents-telechargement

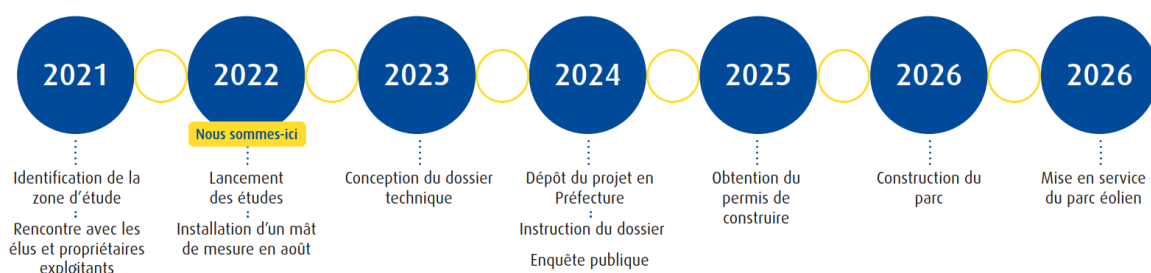
3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille

Une page du livret du participant était consacrée au projet éolien de Méry-la-Bataille, afin de partager une nouvelle fois, l'ensemble des données connues sur ce dernier à ce jour. A cet effet, la carte de la double zone d'étude y figurait, ainsi que les chiffres clés du projet que voici :

- 4 à 5 éoliennes ;
- 500 m minimum de distance aux habitations ;
- 200 m de hauteur en bout de pale.

Une information sur le choix de la zone d'étude était présente sur cette page pour expliquer comment les deux zones ont été identifiées. En effet, le nombre d'éoliennes pouvant être implantées dépend directement de la zone d'étude du projet. La zone d'étude du projet est une zone qualifiée a priori libre de toute contrainte. Cela signifie que pour la définir, différentes contraintes territoriales connues à l'échelle de la commune ont été superposées afin d'identifier les zones disponibles, non entravées par ces contraintes. C'est notamment sur cette zone libre de toutes contraintes que seront menées les études acoustiques, environnementales, paysagères et de vent, permettant d'identifier les enjeux propres au territoire. Le développement du projet éolien sera adapté en fonction de ses résultats ainsi que le nombre d'éoliennes à implanter en fonction de l'espace disponible et utilisable.

Le calendrier du projet a également été présenté :



3.2 Les différentes études

Une seconde partie du livret du participant était consacrée aux études. Dans un premier temps, une présentation suscite des différentes études a été réalisée.

Pour construire et exploiter un parc éolien, il est nécessaire d'obtenir une Autorisation Environnementale (qui donne lieu à un permis de construire), et une autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Une étude d'impact doit notamment être réalisée pour faire ces deux demandes et comporte plusieurs volets :

L'étude écologique

Elle repose sur une étude bibliographique (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives type LPO) et sur des sorties terrains visant à recenser les espèces végétales et animales présentes sur la zone d'étude du projet. En fonction des enjeux identifiés une série de mesures visant à limiter, réduire et compenser l'impact des éoliennes est préconisée par le bureau d'étude afin d'adapter l'implantation des éoliennes.

Le bureau d'étude sur Méry-la-Bataille sera Sens of Life.

Un suivi systématique des impacts sur les espèces est réalisé tout au long de l'exploitation du parc éolien. En effet, tous les parcs éoliens font l'objet d'un suivi régulier de la mortalité de ces espèces. Des travaux sont actuellement menés par l'ADEME en partenariat avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, la Ligue de Protection des Oiseaux et le Muséum National d'Histoire Naturelle afin de réduire encore le taux de mortalité des oiseaux et des chauves-souris. En France, la mortalité des oiseaux est estimée par la LPO entre 6,6 et 7,2 individus par an par éolienne. Source « le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune » - LPO, 2017, p.59

L'étude paysagère

Elle consiste à analyser l'état initial de la zone d'étude : présence ou non de monuments historiques, de sites emblématiques, structure naturelle, relief, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager s'effectue à 4 échelles différentes : le « grand territoire », l'aire d'étude éloignée (15km), l'aire d'étude immédiate (4km) et la zone d'implantation potentielle. Une fois l'implantation connue, des photomontages sont réalisés afin de simuler la vue que les habitants percevraient si le parc était installé.

L'étude acoustique

Il s'agit d'étudier l'émergence sonore, c'est-à-dire la différence de bruit entre une éolienne en fonctionnement et sans éolienne. Pour ce faire, le niveau sonore est mesuré via l'installation de sonomètres pour prendre en compte les bruits de la nature, des infrastructures de

transports et des activités diverses. Elle permet de s'assurer que le bruit des éoliennes sera inférieur aux seuils légaux prévus par la réglementation française qui interdit de dépasser un bruit ambiant (avec les éoliennes) de 35 décibels. Au-delà de ce niveau sonore, le bruit des éoliennes est restreint, l'émergence ne doit pas dépasser 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit. A titre d'exemple, le bruit ambiant d'une chambre à coucher est de 30 dB et celui d'un salon (séjour) de 40 dB.

L'étude des vents

Elle est réalisée via l'installation d'un mât de mesure, équipé de différents appareils mesurant les vents à différentes altitudes. Les données récoltées sont ensuite interprétées et corrélées avec les données météorologiques disponibles, de manière à évaluer la production potentielle d'un parc éolien et à optimiser l'implantation. Cette étude est réalisée sur une période d'un à deux ans.

Dans le cadre du développement d'un projet éolien, le mât de mesure est indispensable : il permet de quantifier, entre autres, la vitesse, la fréquence et la direction des vents. C'est en grande partie à travers ces résultats que sera optimisée l'implantation du parc.

Le mât de mesure est une structure métallique qui permet de quantifier la vitesse, la fréquence et l'orientation du vent. Les données collectées sont corrélées de façon simultanée aux niveaux de bruit résiduel pour déterminer le futur impact acoustique. Les données collectées permettront également à Enertrag de définir l'inter-distance et le gabarit des futures éoliennes.

Par ailleurs, le mât de mesure joue également un rôle dans l'étude acoustique. En effet, il permet d'enregistrer finement l'activité des chauves-souris sur au moins un cycle biologique complet, grâce à des micros.

La France est le premier pays d'Europe en gisement de vent pour l'éolien terrestre et le 2nd (derrière les îles Britanniques) pour l'éolien en mer. Si une éolienne ne peut fonctionner qu'avec des vents d'une vitesse comprise entre 10 et 90 km/hm (au-delà, elle s'arrête pour des raisons de sécurité), on estime que des vitesses de vent comprises entre 30 et 40 km/h permettent un niveau de production efficiente. L'installation est prévue en août 2022. Un mât unique sera installé sur la zone d'étude Sud.

4. La synthèse des échanges

Les questions, remarques et suggestions, ont été prises en note durant la randonnée pédagogique par l'équipe concertation Mazars. Vous trouverez ci-après la synthèse, organisée par thématiques, des échanges de la randonnée pédagogique du 15 juin 2022.

4.1 Sur le projet éolien de Méry-la-Bataille

Question d'un participant : « *Où s'arrête la zone d'étude ?* »

Réponse d'Enertrag : Les deux zones d'études sont sur la commune de Méry-la-Bataille, la zone Sud s'arrête au niveau des limites communales.

Question d'un participant : « *Sur quelles parcelles seront implantées les éoliennes ?* »

Réponse d'Enertrag : Deux zones d'études sont aujourd'hui identifiées et susceptibles d'accueillir des éoliennes. Sur le projet de Méry-la-Bataille, nous prévoyons un potentiel de 4 à 5 éoliennes. C'est ensuite la réalisation des études acoustiques, environnementales, paysagères et de vent qui permettront d'identifier les meilleurs espaces au sein de la zone d'étude qu'il faudra privilégier pour l'implantation des éoliennes. Nous adaptons le développement de notre projet et donc le nombre d'éoliennes à implanter en fonction de l'espace disponible et utilisable au sein de cette zone d'étude.

Question d'un participant : « *Combien d'éoliennes sont prévues ?* »

Réponse d'Enertrag : Sur le projet de Méry-la-Bataille, nous prévoyons un potentiel de 4 à 5 éoliennes. Il s'agit d'une fourchette haute qui ne pourra être dépassée. En revanche, le chiffre se précisera une fois que nous aurons l'ensemble des résultats des études.

Remarque d'un participant : « *5 éoliennes c'est déjà très bien pour une commune comme la nôtre.* »

Question d'un participant : « *Une base vie sera-t-elle installée ? Si oui, où ?* »

Réponse d'Enertrag : Si le projet est autorisé par la Préfecture, il sera en effet nécessaire d'installer une base vie pendant la phase chantier. Pour l'heure nous n'avons aucune idée de son emplacement. Ces réflexions ne pourront avoir lieu qu'une fois l'implantation du projet définie.

4.2 Sur les études

Question d'un participant : « *Quand seront lancées les études ?* »

Réponse d'Enertrag : La sélection des bureaux d'études est en cours. Certains bureaux d'études ont déjà été retenus, d'autres sont encore à déterminer. Les études débuteront dès le mois d'août 2022, avec l'installation du mât de mesure qui servira à la fois à l'étude des vents, mais également à l'étude écologique via les micros qui y seront installés pour enregistrer l'activité des chiroptères en altitude. La plupart des études seront lancées d'ici la fin d'année 2022, ou au plus tard au début de l'année 2023.

Sens of Life sera en charge des études écologiques, Voeral de l'installation du mât de mesure.

Question d'un participant : « *Combien de temps restera sur place le mât de mesure ?* »

Réponse d'Enertrag : Le mât de mesure doit rester au minimum 18 mois, afin d'obtenir des données suffisantes en termes de vent. Pour le projet éolien de Méry-la-Bataille, nous souhaitons le laisser 24 mois au total, pour garantir une précision des données collectées.

Question d'un participant : « *Vous parlez de micros pour écouter les chauves-souris, savez-vous s'il y en a [des chauves-souris] sur la commune ?* »

Réponse d'Enertrag : C'est tout l'enjeu de l'étude écologique, d'identifier la présence potentielle de chiroptères, leur espèce, leurs enjeux et d'adapter le projet technique en fonction.

Question d'un participant : « *A quelle distance de la route sera installé le mât de mesure ?* »

Réponse d'Enertrag : Le mât de mesure sera implanté sur une parcelle privée, à une distance de 40 m avec la route.

Question d'un participant : « *Combien mesurent les haubans qui serviront à fixer le mât ?* »

Réponse d'Enertrag : Chaque hauban fera 60 m.

Question d'un participant : « *Une sécurisation du mât de mesure est-elle prévue ? Une clôture pour le protéger est-elle envisagée ?* »

Réponse d'Enertrag : Non, le mât de mesure sera solidement implanté dans la parcelle et ne pourra pas être démonté facilement. Aucune protection supplémentaire n'est prévue. Par ailleurs, le mât sera implanté sur une parcelle privée, l'accès à celle-ci est limité, comme pour une propriété privée.

Question d'un participant : « *Un second mât de mesure sera-t-il installé sur la zone Nord de la commune ?* »

Réponse d'Enertrag : Non, un mât de mesure unique sera installé. En effet, il est aisé de faire des projections sur le potentiel de vent à partir des données collectées. Au besoin, nous pourrions également nous servir des données de vent du parc déjà construit au Nord. En revanche, le dispositif d'écoute des chiroptères sur la zone Sud ne sera pas suffisant. Si on peut extrapoler des données de vents, cela est plus difficile pour la faune. A ce titre, un Loraad sera installé pour enregistrer l'activité des chiroptères sur la zone Nord.

Il s'agit d'un dispositif de dernière génération à l'initiative de Sens Of Life, dans l'objectif de simplifier les suivis d'activité en altitude sur des sites non équipés de mât de mesure. En effet, le système Loraad positionné au sol est équipé de deux microphones intégrés :

- L'un détecte les chiroptères de 0 à 30 m de haut, qui sont les distances de détection classiques,
- L'autre microphone détecte les chiroptères volants entre 0 et 100 m de haut.

Remarque d'un participant : « *Quand on regarde la commune depuis la zone Sud, on se rend compte qu'un projet éolien serait moins impactant qu'au Nord.* »

Remarque d'un participant : « *La partie Sud est plus adaptée au projet éolien pour limiter les impacts visuels. Au Nord, beaucoup plus de riverains verraient les éoliennes. Il faudrait privilégier la zone Sud pour l'implantation des éoliennes.* »

Remarque d'un participant : « *Il faudra faire attention au lotissement situé au Sud de la commune, c'est lui qui serait le plus impacté visuellement. Un masque végétal aiderait.* »

Réponse d'Enertrag : Nous prenons en compte ces réflexions et essayerons dans la mesure du possible d'en tenir compte. Nous pouvons d'ores et déjà nous engager à réaliser des photomontages depuis le lotissement en bordure de la zone Sud pour simuler l'impact visuel des éoliennes depuis cette zone.

Un masque végétal pour compléter la rangée d'arbres existante pourrait être une mesure intégrée au projet.

5. Les prochaines étapes

Enertrag et l'équipe Concertation de Mazars remercient l'ensemble des participants pour leur présence à ce second rendez-vous de concertation et ont annoncé que la démarche de concertation allait s'interrompre pour la période estivale. Celle-ci reprendra à la rentrée 2022 et les riverains ne manqueront pas d'être informés des prochains rendez-vous.

Pour continuer de s'informer sur le projet et la démarche de concertation, rendez-vous sur le site internet du projet :

www.projeteolien-mery-la-bataille.fr